

Avis de l'association des Amis de la Terre Val d'Oise sur la déclaration d'utilité publique de la ZAC du triangle de Gonesse

INTRODUCTION

L'aménagement du triangle de Gonesse tel que proposé dans les documents d'enquête publique présente de nombreuses atteintes, dont certaines irréversibles, à l'environnement :

- Destruction de terres agricoles et naturelles
- Emissions de polluants atmosphériques (NOx, particules...) dues notamment à l'augmentation des déplacements motorisés
- Emissions massives de gaz à effet de serre.

CONSOMMATION DE TERRES AGRICOLES ET NATURELLES

L'aménagement du triangle de Gonesse entraîne :

- l'artificialisation de près de 300 ha de terres agricoles et naturelles de grande qualité agronomique soit près d'un tiers de la surface agricole existante ou 15% de la surface de la commune (données 2012)
La surface artificialisée représente ainsi à elle seule près d'un tiers du rythme d'urbanisation observé en IdF de 2000 à 2008 (données SDRIF 2013).
- La destruction d'une zone humide de 3,5 ha.

A telle enseigne que, fait rarissime dans notre département, la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) a émis un avis très majoritairement négatif sur la révision du PLU de la commune.

De plus, un changement de type d'agriculture des terres du triangle (aujourd'hui conventionnel) est tout à fait possible. Il permettrait d'enrichir notablement la biodiversité de la zone.

Quoiqu'en dise le Maître d'Ouvrage du projet d'aménagement, ce ne sera plus le cas si l'espace est artificialisé, ne serait-ce que par l'absence d'un espace ouvert propice à l'épanouissement de nombreuses espèces.

[Tapez ici]

AUGMENTATION DES EMISSIONS DE POLLUANTS

Le dossier d'étude d'impact reste relativement peu détaillé sur cet enjeu majeur du projet de ZAC. Il nous enseigne que la ZAC du triangle va générer 290 000 déplacements supplémentaires sur le territoire.

Des données plus détaillées ont été fournies dans les documents produits lors de l'atelier « Accès au site et enjeux de circulation, déplacements par la route, impacts sur la qualité de l'air » tenu lors du débat public consacré à Europacity en 2016. Elles font état des projections suivantes une fois la ZAC du Triangle construite :

Expression en volume des hypothèses de la maîtrise d'ouvrage de la ZAC de Gonesse et d'Europacity (source : Egis, Systra, CDVIA, Etude d'impact ZAC de Gonesse)

	ZAC Triangle de Gonesse (hors EuropaCity)		
	Gonesse (hors EuropaCity)	EuropaCity	Total
Déplacements générés/jour en moyenne	100000	189000	289000
Part modale transp. collectifs	50%	50%	
Déplacements transp. Collectifs	50000	94500	144500
Déplacements véhicules part.	50000	94500	144500
Nombre véhicules part.	45455	41364	86818
Déplacements générés à l'heure de pointe du soir	17000	16065	33065
Fréquentation transp. Collectifs	8500	8033	16533
Nombre véhicules part. en échange	7727	3516	11243

On constate ainsi que les **déplacements motorisés vont augmenter de 144 500** du fait de la création de la ZAC du Triangle ! Et encore, ce chiffre est-il minoré du fait de l'hypothèse extrêmement optimiste d'un report modal de 50% des déplacements sur les transports collectifs.

Le projet de création de ZAC concourt donc à une augmentation massive des déplacements motorisés. L'étude d'impact ose affirmer que le projet s'inscrit dans les objectifs du PDUIF au prétexte que la part des déplacements motorisés ne représente que la moitié des déplacements générés par la ZAC. Rappelons que **le PDUIF (Plan de déplacements urbains d'IdF) prévoit une baisse de 2%** des déplacements motorisés en IdF (en 2020) et non une augmentation ! Or selon l'étude d'impact (p320), les déplacements vont augmenter de 15% dans le territoire du fait de la création de la ZAC et donc conséquemment **les déplacements motorisés de 7,5% !**

L'augmentation massive des déplacements motorisés va générer une forte dégradation de la qualité de l'air dans le secteur. Malheureusement, comme le souligne l'Autorité environnementale, les données fournies par l'étude d'impact sont particulièrement indigentes sur le sujet. **Ainsi n'a-t-on aucune évaluation des quantités de polluants émis et aucune comparaison des niveaux de pollution du secteur avec une situation de référence. Rappelons que la pollution atmosphérique est un enjeu majeur en Ile de France. Il est dès lors incompréhensible qu'un dossier de cette nature puisse être soumis à enquête publique sans un éclairage sur le sujet.**

EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE ET CONSOMMATION ENERGETIQUE :

L'étude d'impact fait état d'une augmentation des émissions de GES liées à la ZAC de 200 000 t /an en phase d'exploitation soit l'équivalent d'une ville de 50 000 habitants.

Les émissions d'exploitation proviennent selon l'étude d'impact principalement de 2 sources :

- Les déplacements pour plus de 100 000 t/an
- La production d'énergie pour près de 50 000t/an

Déplacements :

L'augmentation liée aux déplacements motorisés paraît particulièrement minorée :

- D'une part, elle est basée comme nous l'avons vu sur l'hypothèse très optimiste d'une part de déplacements motorisés limitée à 50% des déplacements terrestres totaux générés par la ZAC,
- D'autre part, elle ne prend pas en compte les émissions liées aux déplacements par avion qui seraient justifiés par la seule fréquentation d'Europacity, hypothèse que retient le Maître d'Ouvrage du projet dans son document de présentation du projet produit à l'occasion du débat public (« *Pour les touristes français et européens, Europacity représenterait une destination complète de loisir pour un court séjour* » (p57)).

Consommation et production d'énergie:

Des données peu détaillées sont communiquées dans le dossier d'enquête publique à la fois sur la quantité d'énergie consommée par la ZAC et sur la façon dont le(s) maître(s) d'ouvrage et notamment celui d'Europacity entend produire en local une partie de l'énergie nécessaire.

Ces deux aspects majeurs ont été débattus lors du débat public de 2016, notamment lors de l'atelier environnement du 7 juin. A cette occasion de nombreux doutes ont été exprimés sur la crédibilité des chiffres communiqués et la mise en œuvre des scénarios de production d'énergie.

Consommation d'énergie :

La consommation énergétique annoncée en base est de 267 GWh/an ramené à 226 GWh dans un scénario « optimisé » dont 127 GWh d'électricité soit la consommation d'une ville de 30 à 50 000 habitants.

Les consommations sont basés sur la construction de bâtiments très peu consommateurs d'énergie (30% de bâtiments BBC et 70% de bâtiments Bepos voire 100% Bepos dans le scénario optimisé) alors que les vues architecturales présentent des bâtiments aux larges façades en verre très énergivores.

Production d'énergie :

Le maître d'ouvrage prétend couvrir une grande partie de la production d'énergie nécessaire aux besoins du site par de l'énergie locale et renouvelable:

- Le solaire photovoltaïque pour 37 GWh.
- La géothermie basse et profonde pour 212 GWh
- Le bois énergie pour 28 GWh.

Au-delà de la crédibilité des chiffres présentés se pose la question de la capacité à et de l'opportunité de mettre en œuvre des moyens de productions d'énergie d'une telle ampleur. Ainsi, la production de 37 GWh de solaire photovoltaïque nécessiterait une surface de panneaux de 13ha ! De même, le bois nécessaire à alimentation de la cogénération biomasse représenterait 250ha de forêt d'IdF par an. L'évocation de la forêt d'Ermenonville comme pouvant pourvoir à ces besoins est à cet égard totalement fantaisiste. Enfin, l'utilisation de la ressource géothermique si elle n'est pas impossible ne peut se réfléchir, comme l'a rappelé l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) qu'à l'échelle d'un territoire en lien avec des zones d'habitations et non pas comme une bulle déconnectée de son environnement.

Il est à noter que l'ADEME a émis à cette occasion les plus grandes réserves sur les consommations projetées et les scénarios de production envisagés.

CONCLUSION

Il apparaît que pour des atteintes à l'environnement aussi majeures que celles qu'engendreraient la création de la ZAC du triangle les données fournies dans le dossier d'enquête publique sont particulièrement pauvres. Ce manquement a été plusieurs fois rappelé par l'Autorité Environnementale qui a posé des questions précises sans réponse à ce jour. Mais ce n'est visiblement pas la priorité du Maître d'Ouvrage. **Les précisions élémentaires qui ont été demandées et conséquemment la mise à jour de l'étude d'impact seront fournies à une date ultérieure non déterminée ce qui est proprement inacceptable.**

Pour ces raisons et celles exposées dans l'ensemble de ce document,

les Amis de la Terre Val d'Oise émettent un avis défavorable au projet de la ZAC du triangle tel que présenté à l'enquête publique.

Le 18 février 2018,

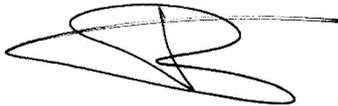
Vincent Gayraud

Porte-parole des Amis de la Terre Val d'Oise

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gayraud', with a long horizontal stroke extending to the right.

Didier Vétillard

Président des Amis de la Terre Val d'Oise

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.